



RESSOURCES

“L'accès à l'eau, un droit de l'homme”

Entretien avec **Gérard Payen** conseiller du secrétaire général des Nations unies pour l'eau et l'assainissement

Gérard Payen (*photo*) assure le suivi de la réalisation des objectifs du millénaire sur l'accès à l'eau et contribue à la préparation du Forum de l'eau à Marseille en mars 2012. Il commente la reconnaissance par l'Onu du droit à l'eau et à l'assainissement comme un droit de l'homme.

Où en est-on pour l'accès à l'eau potable dans le monde ? Ces dernières années, il y a eu des progrès considérables. Au regard des objectifs du millénaire définis par les Nations unies, 900 millions de personnes ont eu accès à l'eau depuis 2000.

Mais ces objectifs sont minimalistes : il s'agissait d'assurer l'accès à une eau non contaminée par les animaux. Il reste des progrès considérables à accomplir. Trois milliards d'êtres humains n'ont pas accès au robinet, et quatre

milliards boivent une eau de qualité douteuse. L'accès à l'eau s'est amélioré dans les campagnes, mais il s'est détérioré en ville, en raison de l'afflux de populations dans les périphéries des grandes villes du fait de l'exode rural. De 2000 à 2008, on a compté plus de 650 millions de nouveaux citoyens.

L'accès à l'eau est devenu un droit de l'homme l'an dernier. Au-delà de la déclaration de principes, cela change-t-il quelque chose ? C'est très important. Ce droit a été reconnu à l'unanimité. Cela permettra d'interpeller les gouvernements pour qu'au-delà de l'affichage, ils mènent des politiques réelles. Or, sans politiques publiques, il n'y a pas d'accès à l'eau. Cela contraindra les gouvernements des pays émergents à prendre le problème à bras-le-corps. Ils ne pourront

plus laisser la politique de l'eau aux seules municipalités ou à des ministres sans réelle influence. Dans les pays développés aussi, ce droit de l'homme est important. Comment, par exemple, assurer l'accès à l'eau aux SDF ? On le voit, ce droit est très structurant pour la société.

Cet accès doit-il être gratuit ? On a souvent accusé les entreprises privées d'être un obstacle à l'accès à l'eau... L'eau a un coût, environ 3 euros la tonne en France. La résolution des Nations unies n'impose pas la gratuité, mais seulement un prix abordable. Le débat porte sur la manière

“Trois milliards d'êtres humains n'ont pas accès au robinet.”

de mettre en œuvre ce droit, de lever les obstacles. À la différence du téléphone portable, objet d'investissements d'initiative privée et de décisions individuelles, l'accès à l'eau potable nécessite d'abord des décisions des autorités publiques. Les opéra-

teurs privés ont des outils à leur disposition comme les Nations Unies viennent de le rappeler. Aujourd'hui, elles leur ont demandé de contribuer à approvisionner en eau environ 3% de la population des pays en développement. Des millions de personnes ont ainsi accédé au service public de l'eau potable.

*Propos recueillis par
DAVID VICTOROFF*



YVONNICK/AUDAT